
Grand âge : le coup de pression des opérateurs publics et associatifs

Treize organisations et fédérations du secteur du grand âge alertent les pouvoirs publics et l'opinion sur un risque fort de dégradation de la qualité de l'accompagnement des personnes âgées. Une situation "totalement inédite", estiment-elles.

Depuis des mois, voire des années, les organisations professionnelles et les fédérations nationales du grand âge ne cessent d'alerter les pouvoirs publics sur la profonde et rapide dégradation de la situation budgétaire des établissements et services publics et privés à but non lucratif.

Treize d'entre elles ont enfoncé le clou lors d'une conférence de presse commune ce 22 avril.

"Comme vous le constatez, c'est chose assez rare, [...] nous sommes ici tous les représentants du secteur du grand âge publics et associatifs, réunis dans une dimension collégiale et collective, représentant les établissements et le domicile", a fait valoir d'emblée le président de la Conférence nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH), Emmanuel Sys.

Il faut dire que "la situation est totalement inédite. Ça n'est jamais arrivé dans l'histoire moderne de nos établissements et services de constater une situation presque généralisée de déficit très important", a-t-il insisté.

Le directeur du pôle politiques publiques de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), Vincent Vincentelli, a lui aussi insisté sur le caractère "inédit" de la démarche. "Ce qui est inédit, ce n'est pas tellement la crise financière pour les services à domicile car ils la subissent depuis trop longtemps", a-t-il souligné, rappelant que "le premier fonds d'appui pour les services à domicile, c'était... en 2012". "Ce qui est inédit", donc, "c'est le fait qu'on soit tous touchés".

Le conseiller stratégique de la Fédération hospitalière de France (FHF), Marc Bourquin, a rappelé que, selon la récente enquête de la fédération, plus de 84% des Ehpad de la fonction publique hospitalière (FPH) accusaient un déficit en 2023, dont le niveau, en plus, s'est accru.

Vers des "déserts médico-sociaux"?

La directrice de l'autonomie de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires (Fehap), Elodie Hémerly, a fait état, elle, de "75% d'établissements en déficit en 2023" parmi ses adhérents. De plus, "en 2022, pour 1.100 Ehpad [de son réseau], le déficit cumulé était de 110 millions d'euros. En 2023, c'est 216 millions", a-t-elle assené, notant même "une propagation" puisque les déficits atteignent des structures qui parvenaient jusqu'ici à se maintenir à flot.

Alors qu'elle a alerté sur "une diminution de l'offre sur les territoires" avec "des adhérents qui ferment accueils de jour, accueils de nuit, certaines places, pour pouvoir préserver la qualité de l'offre", Vincent Vincentelli a mis en garde contre l'apparition de "déserts médico-sociaux, où il n'y a plus d'établissement, plus de service, où il n'y a plus rien".

De son côté, la directrice de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), Annabelle Vêques, a signalé que déjà, des "dizaines de résidences autonomie ont fermé sans soutien financier public".

L'enjeu n'est pas que "les structures continuent d'exister pour exister", a souligné le représentant de l'UNA. Mais il s'agit que "les personnes âgées aient l'accompagnement qui correspond à des droits reconnus, fixés par la loi!"

Les excédents de la CNSA pour le secteur

"La situation est totalement incongrue et choquante", a tempêté le président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), Pascal Champvert. "La quasi-totalité des établissements et services que nous représentons sont en déficit et pourtant, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui est le principal financeur des structures, va être en excédent d'ici la fin de l'année", a-t-il rappelé, la caisse bénéficiant pour la première fois en 2024 de l'augmentation d'une part de CSG qui lui est dévolue.

De plus, il a soutenu que les "150 millions d'euros" supplémentaires promis par l'ancienne première ministre, Elisabeth Borne, aux départements et votés dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024 seront ponctionnés dans les caisses de la CNSA, "et non pas sur les crédits de l'Etat", et "n'iront pas aux personnes âgées et handicapées".

"Ces 150 millions sont un remboursement que l'Etat fait aux départements sur les crédits de la CNSA", a-t-il insisté. "Il ne s'agit en rien de mieux accompagner les personnes âgées et handicapées. Il s'agit de mieux accompagner les départements", a-t-il assuré.

"A l'AD-PA, depuis que la CNSA existe, nous avons compté 20 milliards d'euros qui ont été repris par l'Etat", a-t-il ajouté.

Au minimum, "cet excédent quasi certain [de la CNSA en 2024] doit servir à éviter les cessations de paiement, et à alimenter un fonds d'investissement", a réclamé Marc Bourquin, rappelant que le conseil de la caisse avait voté "à l'unanimité" le fait que 500 millions d'euros de recettes nouvelles puissent être consacrés aux investissements dans le médico-social.

"Il faut consolider l'existant avant de transformer l'offre, et on doit trouver des traductions concrètes dans le PLFSS 2025", a également réclamé Elodie Hémerly.

Dans un communiqué commun, les 13 organisations demandent "au niveau national" un nouveau fonds d'urgence "à la hauteur des déficits constatés pour éviter les cessations de paiement et trésoreries négatives", avec une estimation des besoins "proche de 1,4 milliard d'euros", une hausse des budgets "en cohérence avec l'augmentation des salaires et des prix en 2023 et 2024", et "la confirmation de l'élaboration d'une loi autonomie [...] prévoyant les moyens budgétaires et humains nécessaires pour faire face aux évolutions démographiques".

"Au niveau des départements", elles souhaitent "l'augmentation des tarifs en lien avec les taux d'évolution des salaires et des prix en 2023 et 2024 et les coûts de revient des services".

Lors de la conférence, Marc Bourquin a rappelé que leur "appel" concerne aussi et surtout les départements, les tarifs dépendance et hébergement étant ceux "qui décrochent le plus".

Des motions... et des contentieux?

Pour porter leur message, les organisations proposent à tous les conseils d'administration des établissements et services d'adopter des motions "rappelant que la situation de chaque structure est

liée à ce contexte général", résumant-elles dans leur communiqué, avec l'idée, selon Marc Bourquin, "de transmettre les motions aussi au ministère, aux conseils départementaux, aux parlementaires".

"La question du contentieux mérite d'être posée", a-t-il par ailleurs estimé. "Dans la réglementation, le tarif d'aide sociale doit être basé sur l'évolution des coûts. Force est de constater qu'il ne l'est plus."

"Aujourd'hui, on est dans une demande; on est sur la voie de la discussion, de la persuasion. Peut-être que demain, il faudra envisager, là où on n'aura pas été entendu du tout, de porter le sujet devant les tribunaux, pour une question de survie", a avancé le conseiller stratégique de la FHF.

"A la Fehap, nous avons transmis la motion à tous nos adhérents. Les conseils d'administration se réunissent dans les semaines à venir", a précisé Elodie Hémerly. Sur la question du contentieux, "nous avons systématiquement une stratégie contentieuse" avec "des recours gracieux quasi systématiques dans le secteur du grand âge, et des recours contentieux, de plus en plus".

A noter que ce 22 avril, le ministère a convié les fédérations à une présentation de la prochaine instruction budgétaire, selon l'invitation consultée par APMnews/Gerontonews.

Les 13 organisations participantes à cette action sont Adédom, l'ADMR, l'AD-PA, la CNDEPAH, la Fehap, la FHF, la Fnaafp/CSF, la Fnadepa, la Fnaqpa, la Mutualité française, Nexem, UNA et l'Uniopss.

Le Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (Synerpa), qui lance sa propre offensive ce 22 avril (*lire l'encadré*), n'était pas convié à cette opération, ont confirmé l'un des organisateurs et le Synerpa, sollicités sur ce sujet par APMnews/Gerontonews.

Valérie LESPEZ